

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 3 FEVRIER 2021

DELIBERATION N°2021-05

OBJET : Exercice 2020 – Budget Principal
Approbation Compte Administratif et Arrêt du Compte de Gestion

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES AFFILIEES

Administrateurs titulaires présents

M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. GUERRA, M. FONTES, Mme COUTTENIER, Mme NAYA, M. SAVELLI, Mme JARNOLE, Mme GOUSMAR, M. CAMPAGNE, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, M. LADEVEZE, M. DURAND, Mme ARTIGUES.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

M. SALAT représenté par M. MARTY.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

M. CADAS représenté par M. LEFEBVRE.

COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES

Administrateurs titulaires présents

M. SAVIGNY, M. CALAS.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

M. FOUCHIER représenté par M. SIOUTAC.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant.

COLLEGE DES ADHERENTS AU SOCLE DE MISSIONS ARTICLE 23-IV Loi n°84-53

Représentants des communes adhérentes

Administrateurs titulaires présents

M. PARRE, Mme RIEU.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Néant.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant.

Représentants des établissements publics adhérents

Administrateurs titulaires présents

M. ARSEGUEL, Mme DOSTE.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Néant.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute Garonne

Administrateurs titulaires présents

Mme FLOUREUSSES.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Néant.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant.

Contenu délibération :

La Présidente rappelle aux membres de l'assemblée que le Conseil d'Administration doit :

- entendre, débattre et arrêter le Compte de Gestion 2020 du Comptable Public afférent au budget principal de l'établissement ;
- examiner et approuver le Compte Administratif 2020 afférent au budget principal.

Après présentation des données financières en rapport avec la clôture de l'exercice 2020, pour le budget principal de l'établissement, l'approbation du Compte Administratif devant être réalisée en son absence, la Présidente se retire et l'assemblée est présidée par Monsieur Patrick LEFEBVRE 1er Vice-président.

Le 1^{er} Vice-président propose d'arrêter le Compte Administratif afférent au Budget Principal, pour l'exercice 2020, comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	9 186 759,82 €	Dépenses	692 639,23 €
Recettes	8 661 524,91 €	Recettes	432 953,83 €
Déficit de l'exercice	-525 234 ,91 €	Déficit de l'exercice	-259 685,40 €
Excédent reporté	6 860 710,24 €	Excédent reporté	8 243,10 €
Résultat global	6 335 475,33 €	Résultat global	-251 442,30 €

Après en avoir délibéré et après examen du Compte de Gestion, étude du Compte Administratif, vérification de la conformité des deux documents et débats, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité en ce qui concerne le budget principal 2020 :

- d'approuver le Compte de Gestion 2020 établi par le Payeur Départemental,
- d'approuver les résultats 2020 et d'adopter le Compte Administratif 2020, qui est conforme au Compte de Gestion 2020 établi par le Payeur Départemental ;
- de donner mandat à la Présidente pour toute opération en lien avec l'exécution des points précédents.

Fait à Labège,
Le 3 février 2021

La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ